

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 avril 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_49****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
15****Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, Conseillers Municipaux

A donné procuration :

Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Tarif exceptionnel de la cession d'une concession de cimetière à un agent communal retraité

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a rencontré le fils d'un agent communal parti à la retraite et qu'il lui a confié que son père souhaitait acquérir un caveau de 4 places au cimetière de la Grave de Peille.

Il est rappelé que la délibération n°2023_126 votée à l'unanimité, en date du 4 décembre 2023, fixe les tarifs de ces nouveaux caveaux, la part communale étant de 4 000€ et la part CCAS étant de 2 000€ ce qui fait un total de 6 000€.

S'agissant d'un agent communal retraité, il est proposé au conseil de fixer un tarif exceptionnel d'un montant de 3 000€ pour l'achat de ce caveau, pour service rendu à la commune.

AR Prefecture

006-210600912-20240402-2024_49-DE
Reçu le 05/04/2024

Il est précisé que le conseil d'administration du CCAS a décidé, à l'unanimité, en date du 05 mars 2024 par la délibération n°2024_08 d'accorder la gratuité de la part destinée au CCAS soit un montant de 2 000€.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le tarif exceptionnel d'un montant de 3 000€ pour l'achat d'un caveau de 4 places au cimetière de la Grave de Peille par un agent communal à la retraite pour service rendu à la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.